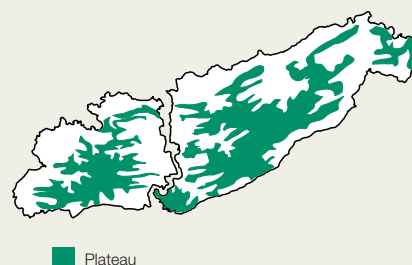


Harmonieuses compositions sur les ondulations du Plateau condrusien



Enjeux

L'ampleur des vues ouvertes, offertes depuis le plateau aux légères ondulations, constitue une spécificité majeure de l'ensemble condrusien. Des positions dominantes, voire aériennes, dévoilent une occupation diversifiée de l'espace.

C'est près de Liège et dans la partie centrale de l'ensemble que l'on trouve un grand nombre de villages étirés en haut de versant et au sommet des crêtes, situation inédite en Belgique. Ailleurs, on voit aussi des villages en bas de versant.

Le Condroz oriental et la zone de transition du barrage de l'Eau d'Heure vers la fagne herbagère ont gardé un caractère bocager. Le maillage de prairies, de grandes cultures sur les replats, la présence d'imposants cordons boisés qui soulignent des déclivités fortes, constituent les principales occupations du sol. Les châteaux et châteaux-fermes, insérés dans le tissu villageois ou à l'écart, rappellent que le Condroz est une région de grandes propriétés foncières.

Progressivement, la société contemporaine est venue imposer sa marque sur ces éléments hérités de longue date, en modifiant profondément le paysage, voire en déstabilisant sa cohérence. Le nécessaire transport de l'énergie par les lignes à haute tension fait souvent preuve de peu d'égard pour le substrat paysager qu'il traverse.

La modernisation de l'agriculture a simplifié un finage autrefois plus varié et multiplié les bâtiments de grandes dimensions, au profil semi-industriel. Le développement de l'éolien, profitant d'une situation venteuse, modifie les rapports d'échelle. Enfin, un habitat récent se développe aux marges des villages sans égard pour leur silhouette et pour leur tissu bâti.



Le paysage du Plateau condrusien se trouve donc parfois réduit au statut de support au développement des évolutions techniques et sociétales, alors qu'il est porteur d'une identité qu'il s'avère indispensable de prendre en compte. Les projets futurs, engagés par les élus, les aménageurs ou les citoyens, devront dès lors garantir le respect de cette identité en accordant une attention particulière aux caractéristiques uniques de l'ensemble.

Objectifs paysagers

1. Permettre un développement éolien raisonné, en cohérence avec les spécificités du paysage condrusien.	AMÉNAGEMENT
2. Garantir le respect de la sitologie traditionnelle des villages.	GESTION
3. Protéger les haies et les structures arbustives dans les régions herbagères.	PROTECTION
4. Encadrer le développement d'équipements agricoles et éviter leur diffusion dans les espaces ouverts.	GESTION
5. Valoriser les grandes caractéristiques paysagères en tant que support d'une activité touristique intégrée.	GESTION



Pistes d'action

Volet réglementaire

Veiller à analyser systématiquement les projets d'extensions des villages de tige et prendre en compte leur impact sur la silhouette villageoise. Préférer leur étirement en suivant la crête.

Eviter que le développement des villages en bas de versant ne s'étale vers la crête, faisant perdre leur aspect visuel cohérent tout en risquant une banalisation et une surcharge des paysages.

Encourager un choix rigoureux pour la localisation de parcs éoliens. Leur composition doit se faire en articulation avec les lignes de forces principales du paysage et en fonction du vent. La réflexion doit être menée de concert avec tous les acteurs concernés, région, communes et habitants.

Volet opérationnel

Encourager les formes de tourisme rural intégré (gîtes à la ferme, parcours promenade) en mettant en valeur les compositions paysagères uniques en Belgique.

Sensibilisation

Sensibiliser les nouveaux arrivants et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des villages, à leur valeur patrimoniale et à l'utilisation parcimonieuse du sol.